

212 - DUBOT - Pdt CNAR - 0207 2019 - 20450

**Sujet:** [INTERNET] Enquête publique projet éolien Villefavard/dompierre

**De :** Didier Dubot <ddubot@demboost.com>

**Date :** Tue, 2 Jul 2019 20:50:46 +0200 (CEST)

**Pour :** pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr

Bonjour

Vous trouverez en pièce jointe ma contribution sur l'enquête publique citée en objet.

Bien cordialement

Didier Dubot

Projet éolien Villefavard Ddu.pdf

**Content-Type:** application/pdf

**Content-Encoding:** base64

Didier Dubot  
Président de la Commission Nationale des Aides dans le domaine Radioactif  
La lande du Clops  
87190 Villefavard  
32 Avenue Gabriel Péri  
92160 Antony  
+33 6 77 73 41 14  
[didier.dubot1@orange.fr](mailto:didier.dubot1@orange.fr)

Antony le 27 Juin 2019

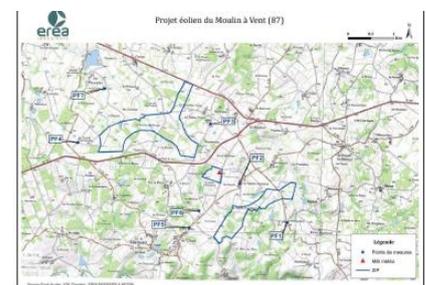
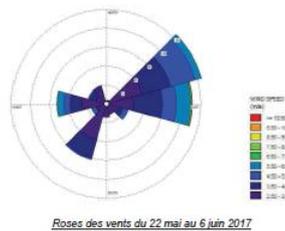
**Objet :** Analyse, questionnement et opposition sur l'enquête publique « Moulin à vent »-  
Villefavard/Dompierre-les-Eglises

Monsieur le Préfet,  
Monsieur le Président de la Commission d'Enquête Publique,  
Mesdames et Messieurs les membres

Par la présente, je me permets de vous informer de mon analyse sur le document de l'étude d'impact acoustique sur l'environnement du projet cité en objet, dont vous trouverez ci-après la synthèse.

1. Plusieurs figures et plans ne permettent pas une impression lisible. Il en est de même lorsque l'on affiche les figures sur un écran en les zoomant (ex. la totalité de l'explication du logiciel / CadnaA-utilisé pour la modélisation du bruit page 100 à 103).
2. Je n'ai trouvé aucune trace de vérification des appareillages de mesures, ni des étalonnages, ni des formations des utilisateurs.
3. Je m'interroge sur l'usage des mesures réalisées uniquement au cours de la période où la végétation est la plus abondante. Lorsque l'on sait que la période sans feuille est de l'ordre de 6 mois on peut s'interroger sur la réelle exactitude de la mesure du bruit de fond ambiant et de toutes les mesures de bruits réparties sur la zone d'étude.

4. Concernant les mesures d'ambiances, elles ont été effectuées uniquement à partir de 7 points de mesures in situ et on peut remarquer que des zones ont totalement été exclues pour réaliser les mesures aux abords des deux champs d'éoliennes, notamment celles sous les vents dominants, comme le montre la rose des vents ci-dessus.



Localisation des points de mesures et du mât météorologique

En conséquence, les mesures utilisées comme « bruit d'ambiance » sont-elles représentatives ? Cela reste à démontrer et cela ne figure pas dans l'étude.

Plusieurs villages pourraient donc être impactés par le bruit alors qu'aucun point de mesure n'a été effectué. Quelles en sont les raisons ? Et comment le justifier ?

5. Il est important de noter que je n'ai pas trouvé les relevés des positions GPS de l'implantation des mesures de bruit, ni le matériel utilisé, ni ses caractéristiques et encore moins ses vérifications. Exemple, position du point 5-6-a ?
6. Il est surprenant que le prometteur utilise les données du constructeur pour établir ses cartes iso-dB. Il indique § 5-1-3 : « *Les émissions acoustiques utilisées dans les calculs de propagation correspondent aux valeurs globales garanties (données constructeurs Gamesa et Vestas) sont données dans les tableaux suivants. La documentation correspondante est présentée en annexe* » (ce qui est illisible). Quels documents certifiés peuvent attester de la justesse des données globales du constructeurs et quelles sont les incertitudes associées ?
7. Lorsque que l'on travaille sur des grandeurs mesurées qui feront ensuite l'objet d'une utilisation dans un logiciel de modélisation, il est important de définir avec exactitude tous les paramètres (topographie, relevés météorologiques et gradient de température etc.). Je suis très surpris de ne voir aucune incertitude associée aux relevés de mesures. Et encore plus surpris de ne voir aucun calcul d'incertitude associé au traitement des données pour obtenir des cartes de tracé iso-dB. Je m'interroge également sur les probabilités de dépasser les valeurs affichées notamment au niveau zones intermédiaire. Pour constituer un dossier il est important que tout cela soit affiché, calculé et présenté afin d'être contrôlé.

*Pour mémoire, Lord Kelvin écrivait « il n'y a de science que du mesurable... ». Mesurer des grandeurs identifiées est une activité fondamentale dans les laboratoires de recherche scientifique et dans l'industrie. Toute validation théorique d'un phénomène (physique, biologique, chimique, etc.) passe par la mesure fiable de ses effets. C'est aussi fondamental dans de nombreuses activités quotidiennes comme le pesage dans les commerces, les analyses biologiques, la mesure de vitesse avec un radar, ... Il est nécessaire d'établir la confiance dans les résultats fournis lors de ces opérations. Mesurer une grandeur (intensité d'un courant, tension, longueur...), n'est donc pas simplement rechercher la valeur de cette grandeur mais aussi lui associer une incertitude afin de pouvoir qualifier la qualité de la mesure.*

Compte tenu des éléments de synthèse énumérés dans cette analyse technique montrant des manques importants dans l'approche théorique de l'étude d'impact, il ne me semble pas possible de la considérer comme acceptable.

Natif de Villefavard et venant régulièrement me ressourcer dans cet écrin de nature de faune et de flore je vous remercie de prendre en compte cette contribution dans le cadre de l'enquête publique et de noter que je suis fermement opposé à la réalisation de ce projet.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, Monsieur le Président, Madame et Messieurs les membres, en l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Didier Dubot

Président de la CNAR

A blue ink signature of Didier Dubot, consisting of a stylized first name and a more complex surname.